



**COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2023-25– 04-03**

**SÉANCE DU 07AOUT 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le sept août à seize heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.*

Date de convocation : 02 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de voix : 19

**- Étaient présents :**

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, **Adjoint** ;

Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Elodie PAULS, Pierre ROSSIGNOL., Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, Anne THEVENOT, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** , Bernard GOMBERT, LAMOUREUX Martine ;

**- Étaient absents :** Néant ;

**- Procurations :** Bernard GOMBERT à Fabienne GALVEZ,  
Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLIET.

**- Secrétaire de séance :** Monique BEC.

*La séance est ouverte à 16H00.*

**Délibération n°2023-25 -04-03 / Modification tableau des effectifs - Suppression de poste**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du comité social technique en date du 23 mai 2023

Monsieur le Maire rappelle que l'emploi de DGS n'est plus pourvu sur le poste d'attaché territorial mais sur le poste d'attaché principal depuis le 15 mai 2023;

Monsieur le Maire expose qu'il convient donc de supprimer le poste d'attaché territorial à temps complet et de modifier le tableau des effectifs en conséquence

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**SUPPRIME** le poste d'attaché territorial sur emploi permanent à temps complet à compter de la présente délibération

**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Le Maire,  
Jean-Luc DARMANIN



Certifié exécutoire par le Maire par :

Transmission en Préfecture le

Affichage le